



Mon patron a essayé de m'étrangler

Par **val87erie878787**, le **06/03/2011** à **16:46**

Bonjour,
jeudi dernier mon patron (qui est d'un naturel nerveux et agressif) a "pété un cable" et a essayé de m'étrangler suite à un différent concernant la façon de solutionner le problème d'un client.

il a essayé de m'étrangler et m'a roué de coups, je suis allé à l'hôpital et le médecin m'a remis une ITT de 3 jours. mon patron m'a menacé de venir "finir le travail" chez moi.

un témoin était présent, mais face au caractère de mon patron je doute qu'il témoigne.

j'ai été déposer plainte à la gendarmerie et ils ont pris des photos de mes hématomes (au cou et aux jambes).

je suis actuellement arrêté 8 jours par mon médecin traitant (pour dépression).

que dois je faire?

ai-je le droit de ne pas me rendre à mon travail à l'issue de mon arrêt maladie de 8 jours ?

j'ajoute que deux anciens employés ont préféré, il y a deux ans, démissionner, car ils étaient victimes d'agressions verbales.

je vous remercie de votre aide car je suis complètement perdu, je ne sais pas par où commencer....

Par **edith1034**, le **06/03/2011** à **17:09**

étrangler son employé ce n'est pas gentil !

c'est une faute inexcusable de votre patron qui équivaut à un licenciement sans cause réelle et sérieuse

il faut faire un recours aux prud'hommes et ne plus retourner au travail

pour tout savoir sur le licenciement suite à la faute de l'employeur

allez en bas de page d

<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>

avec votre plainte et votre recours aux prud'hommes

allez au pôle emploi pour vous inscrire et obtenir vos allocations

si vous n'êtes pas juriste, allez voir un avocat pour vous aider devant les prud'hommes car vous avez droit à des dommages et intérêts en plus de l'indemnité au pénal